

Maître Vanessa GRYNWAJC, membre de l'AARPI DGS - GRYNWAJC - STIBBE,
Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 40 rue de Monceau à PARIS 8^{ème}

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES LE JEUDI 22 MAI 2025 à 14 Heures

Au Tribunal Judiciaire de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS, à PARIS 17^{ème}, salle des dites audiences,
EN UN LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, des lots ci-après désignés :

Dans un ensemble immobilier sis **à PARIS 13^{ème}**
dénommé « **PARIS Italie** »

124 à 132 et 140 à 144 boulevard Masséna, 33, 35, 37 et 41 rue Gandon et 1 à 23 avenue de Choisy.

Dans l'emprise des Volumes 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 20.

Cadastrés Section DS numéros 46 lieudit 1 avenue de Choisy pour 01 ha 65 a 79 ca, 47 lieudit 19 A avenue de Choisy pour 79 a 61 ca, 48 lieudit 41 rue Gandon pour 21 a 40 ca, 51 lieudit 37 P rue Gandon pour 01 a 05 ca, 68 (50 ca) et 69 (17 ca) lieudit 41 P rue Gandon et la parcelle cadastrée Section DS numéro 49 lieudit 39 rue Gandon pour 01 a 27 ca.

Et plus précisément **33 rue Gandon**.

Lot de Volume 4 : lot numéro 6358 : Au premier sous-sol, un box portant le numéro 1. et les 14/110.934^{èmes} de la propriété du sol et des P.C.G. - lot numéro 6359 : Au premier sous-sol, un box portant le numéro 2. et les 13/110.934^{èmes} de la propriété du sol et des P.C.G. - lot numéro 6374 : Au premier sous-sol, un box portant le numéro 17. et les 13/110.934^{èmes} de la propriété du sol et des P.C.G. lot numéro 6375 : Au premier sous-sol, un box portant le numéro 18. et les 14/110.934^{èmes} de la propriété du sol et des P.C.G.

Observation étant ici faite que selon le procès-verbal de description dressé le 08 avril 2024 par Maître Luc MICALLEF, Commissaire de Justice Associé à PARIS 8^{ème}, **les boxes 1, 2, 17 et 18 sont collés dos à dos** et ne forment aujourd'hui **QU'UN SEUL ET UNIQUE BOX**. L'entrée se fait par les boxes 1 et 2, et les portes des boxes 17 et 18 ont été provisoirement condamnées. Les lieux sont loués selon PVD ci-dessus cité

Cette vente a lieu **aux requête, poursuites et diligences du COMPTABLE DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE (PRS) PARISIEN 2** (créé de la fusion entre le Pôle de Recouvrement Spécialisé Paris Sud/Ouest et le Pôle de Recouvrement Spécialisé de Paris Centre suivant arrêté du 02 décembre 2015, publié au journal officiel le 11 décembre 2015) représentant l'Etat, domicilié en ses bureaux 101, rue de Tolbiac 75630 PARIS CEDEX 13. Ayant pour Avocat Maître Vanessa GRYNWAJC, membre de l'AARPI DGS - GRYNWAJC - STIBBE, Avocat au Barreau de PARIS.

MISE A PRIX : 10.000 Euros (Dix mille euros)

(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente).

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de PARIS.
Fait et rédigé à PARIS, le 24 mars 2025. Signé : Maître Vanessa GRYNWAJC.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- au Greffe du Juge de l'Exécution « Ventes Immobilières » du Tribunal Judiciaire de PARIS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00142.

- à **Maître Vanessa GRYNWAJC**, membre de l'AARPI DGS - GRYNWAJC - STIBBE, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 40 rue de Monceau à PARIS 8^{ème}, **Tél. : 01 45 63 55 55**

Sur les lieux pour visiter le MERCREDI 14 MAI 2025 de 10 H 30 à 11 H 30.
